

## **PROCEDURE POUR EFFECTUER UN VIREMENT A UN DETENU DE LA MAISON D'ARRET DE RODEZ**

Uniquement par virement bancaire en remplissant un ordre de virement depuis votre domicile (par internet) ou auprès de votre agence bancaire.

Le **numéro d'écrou**, les **nom et prénom**  
de la personne détenue doivent être indiqués sur le document.

RIB du Régisseur des Comptes Nominatifs de la Maison d'Arrêt de Rodez

<b>Code banque</b>	<b>Code guichet</b>	<b>N° compte</b>	<b>Clé</b>
10071	12000	00001000148	50
<b>BIC</b>	<b>IBAN</b>		
TRPUFRP1	FR76 1007 1120 0000 0010 0014 850		

**Attention, le virement peut être rejeté dans les cas suivants :**

- si les informations demandées sont incomplètes, erronées ou illisibles, le virement sera rejeté et renvoyé à l'expéditeur sous réserve que ses coordonnées soient bien identifiables ;
- si le détenu est prochainement libéré ou transféré ;
- si le détenu n'est pas autorisé à percevoir de l'argent (pas d'autorisation du juge chargé du dossier ou du chef d'établissement).